

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. SUITE DU PROCÈS D'UN MILITANT ACTIF SUR TWITTER

Le 14 octobre, Osama al Najjar doit comparaître devant la Cour suprême fédérale à Abou Dhabi pour une deuxième audience qui portera sur les charges liées aux activités qu'il a menées sur Twitter pour défendre son père. Il ne pourra pas interjeter appel s'il est déclaré coupable. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Osama al Najjar, 25 ans, doit comparaître de nouveau devant un tribunal le 14 octobre. Le 23 septembre, il a comparu devant la chambre de la Cour suprême fédérale chargée de la sûreté de l'État à Abou Dhabi pour la première fois depuis son arrestation. Il est jugé pour plusieurs charges, notamment : « conception et gestion d'un site Internet sur des réseaux sociaux en vue de publier des idées et des informations inexactes, satiriques et diffamatoires qui portent atteinte à la structure des institutions de l'État », « appartenance à l'organisation Al Islah » et « contact avec des organisations étrangères et présentation d'informations inexactes » au sujet du procès des « 94 Émiriens » et des conditions de vie à la prison d'Al Razeen, où des prisonniers d'opinion sont détenus. Il n'a été autorisé à rencontrer son avocat pour la première fois qu'à l'audience.

Osama al Najjar a été arrêté le 17 mars 2014 par 10 agents de la Sûreté de l'État qui ont effectué une descente à son domicile, dans l'émirat d'Ajman. Trois semaines auparavant, il avait envoyé un *tweet* au ministre de l'Intérieur pour dénoncer le fait que son père avait été maltraité en prison et pour lui demander de répondre à une lettre qu'il lui avait adressée. Son père, Hussain Ali al Najjar al Hammadi, est l'un des « 94 Émiriens ». Osama al Najjar a été détenu à l'isolement dans un lieu tenu secret pendant quatre jours. Il a alors été soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements : on lui a asséné des coups de poing au visage et on l'a frappé sur différentes parties du corps au moyen de câbles jusqu'à ce que sa cicatrice à la jambe due à l'opération qu'il avait subie la veille de son arrestation commence à saigner. Il a ensuite été transféré à la prison d'Al Wathba à Abou Dhabi, où sa famille lui a rendu visite.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Osama al Najjar immédiatement et sans condition et à abandonner les charges retenues contre lui car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression et d'association, notamment en plaidant la cause de son père ;
- engagez-les à veiller à le protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il puisse consulter l'avocat de son choix et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez-les instamment de diligenter une enquête impartiale et indépendante sur les actes de torture et les autres mauvais traitements qui auraient été infligés à Osama al Najjar, et de traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2014 À :

Président
Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan
Ministry of Presidential Affairs
Corniche Road
Abu Dhabi, P.O. Box 280
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 622 2228
Courriel : ihitimam@mopa.ae
Formule d'appel : *Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),*

Prince héritier d'Abou Dhabi
Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan
Crown Prince Court Bainunah Street
Abu Dhabi, P.O. Box 124
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 668 6622
Twitter : @MBZNews
Formule d'appel : *Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),*

Copies à :
Ministre de l'Intérieur
Lt. General Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan, Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near to Shaikh Zayed Mosque, Abu Dhabi POB : 398
Fax : +971 2 4414938 / +971 2 4022762 / +971 2 4415780
Formulaire de contact : <http://moi.gov.ae/en/contactus/contactusfrm.aspx>
Twitter : @SaifBZayed

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 61/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE25/009/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. SUITE DU PROCÈS D'UN MILITANT ACTIF SUR TWITTER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Osama al Najjar est le fils de Hussain Ali al Najjar al Hammadi, physicien et professeur de sciences, qui fait partie d'un groupe de prisonniers d'opinion jugés de façon inique lors du procès des « 94 Émiriens », qui s'est déroulé l'année dernière. Sur les 94 accusés, parmi lesquels figuraient des avocats spécialistes des droits humains, des juges et des militants étudiants, 69 ont été déclarés coupables de charges liées à la sécurité nationale et condamnés à des peines allant de sept à 15 ans d'emprisonnement. Hussain Ali al Najjar al Hammadi a été sanctionné de 10 ans de prison. Il a également été condamné à 15 mois d'emprisonnement dans une seconde affaire, qui a vu 10 Émiriens et 20 Égyptiens déclarés coupables de charges liées à la sécurité nationale.

Ces deux procès collectifs n'ont pas respecté les normes internationales d'équité : les accusés ont été privés d'assistance juridique alors qu'ils étaient détenus au secret dans l'attente de leur procès ; tous ont été détenus dans des lieux secrets, parfois pendant un an ; nombre d'entre eux ont affirmé avoir été torturés ; leurs « aveux », visiblement obtenus pendant cette période, ont été utilisés comme éléments à charge ; et aucun d'entre eux n'a été autorisé à interjeter appel de la décision du tribunal, ce qui est contraire aux normes internationales en matière de droit humains.

Certains proches des 69 détracteurs du gouvernement emprisonnés ont expliqué à Amnesty International – dont une délégation s'est rendue dans le pays en novembre dernier – être victimes de harcèlement, de menaces et de stigmatisation de la part des autorités, qui cherchent ainsi à les faire taire alors qu'ils réclament justice. Ils sont également menacés par des agents de la Sûreté de l'État, se voient empêcher de voyager et n'obtiennent pas l'habilitation de sécurité qui leur permettrait d'accéder à certains emplois. Plusieurs d'entre eux ont reçu des menaces sur Twitter, émanant soit de personnes qui semblent travailler pour les services de Sûreté de l'État ou avoir des liens avec eux, soit de comptes Twitter anonymes.

Les familles de prisonniers sont calomniées par les médias émiriens – qui soutiennent le gouvernement pour la plupart d'entre eux – notamment dans un documentaire sur le procès des « 94 Émiriens », produit par une organisation qui serait proche des autorités. Ce film, diffusé pour la première fois le 21 novembre 2013 à Dubaï, fait totalement l'impasse sur les inquiétudes relatives aux droits humains qui entourent ce procès.

Al Islah (Association pour la réforme et l'orientation sociale) est une organisation bien connue de la société civile ayant son siège aux Émirats arabes unis. Engagée dans un débat social et politique pacifique, elle menait ses activités ouvertement depuis près de 40 ans avec le soutien de membres de l'appareil judiciaire, d'avocats et d'universitaires, entre autres.

Dans ses observations préliminaires sur les Émirats arabes unis, en date du 5 février 2014, Gabriela Knaul, rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, a exprimé ses profondes inquiétudes concernant plusieurs questions de droits humains, notamment des informations indiquant que des avocats étaient placés sous surveillance, étaient victimes de harcèlement et de menaces, et subissaient des pressions. Elle a appelé les autorités à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à cette situation. Elle a également constaté que la justice émirienne restait de fait sous le contrôle du pouvoir exécutif. Elle a adressé plusieurs recommandations au gouvernement émirien, lui conseillant notamment de réviser sa législation pour garantir le droit d'appel dans des affaires actuellement en instance devant la chambre de la Cour suprême fédérale chargée de la Sûreté de l'État, d'instaurer une commission indépendante qui enquêterait sur les allégations de torture et d'autres formes de mauvais traitements en détention, et de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses protocoles facultatifs, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Les observations préliminaires de la rapporteuse spéciale sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14223&LangID=E>.

Nom : Osama al Najjar
Homme

Action complémentaire sur l'AU 61/14, MDE 25/020/2014, 8 octobre 2014